

TARIF DES COTISATIONS

Dates d'inscriptions	%	ACTIVITES	Tarif dégressif pour une famille (*)			
			le 1er	le 2ème	le 3ème	à/c 4ème
			100%	80%	60%	40%
du 01/09 au 31/12	100%	GYMNASTIQUE	130 €	104 €	78 €	52 €
du 01/01 au 31/03	85%		111 €	88 €	66 €	50 €
à compter du 01/04	75%		98 €	78 €	59 €	50 €
du 01/09 au 31/12	100%	TIR A L'ARC	130 €	104 €	78 €	52 €
du 01/01 au 31/03	85%		111 €	88 €	66 €	50 €
à compter du 01/04	75%		98 €	78 €	59 €	50 €
du 01/09 au 31/12	100%	EVEIL DE L'ENFANT INITIATION GYMNIQUE	98 €	78 €	59 €	39 €
du 01/01 au 31/03	85%		83 €	67 €	50 €	33 €
à compter du 01/04	75%		74 €	59 €	44 €	29 €
toute la saison	100%	JEUX DE SOCIETE	jusqu'à 14 ans : 50 €			
			après 14 ans : 55 €			
toute la saison	100%	ASTRO. ET SCIENCES	jusqu'à 14 ans : 30 €			
			après 14 ans : 35 €			

(*) le 1er est toujours la cotisation la plus élevée. Ex : 1 Eveil + 1 Gym = 130 + 78 et non 104 + 98

Concerne uniquement gymnastique, tir à l'arc, éveil et initiation gymnique.

CAS PARTICULIERS

Moniteurs, Juges et Arbitres

Ne paient pas de cotisation à partir de la 2ème année de fonction, et s'ils pratiquent dans la même activité.

Membres pratiquant dans 2 activités différentes (uniquement gymnastique, tir à l'arc et éveil)

Paient plein tarif pour la 1ère activité et tarif réduit (égal à 80%) pour la 2ème.

Responsables : Bureau, Moniteurs, Juges... ou membres Intendance, Buvettes, Travaux ...

Ne paient pas de cotisation dans leur fonction principale. S'ils pratiquent une activité quelle qu'elle soit, paient une cotisation réduite égale à 80 %.

Pour les autres cas, demander à la Trésorière.

LOCATION VETEMENTS SPORTIFS

Cauton par enfant (survêtement)	60,00 €	Location justaucorps	20,00 €
Location survêtement	20,00 €	Location polo tir à l'arc	10,00 €
Location léotard, short (poussins, pupilles)	22,00 €		
Location léotard, sokol, short (adultes)	30,00 €	Ecusson	achat 3,00 €

PARTICIPATION AUX FRAIS DE COMPETITIONS

Compétitions régionales	
Encadrement et juges concernés par la compétition	0
Sportifs	100 % du coût des repas et de l'hébergement
Compétitions nationales	
Encadrement et juges concernés par la compétition	0
Sportifs (hors Qualification ou Sélection Individuels)	100 % du coût des repas et de l'hébergement + une participation éventuelle aux frais de déplacement en fonction de la distance. Mais limitée à 100 € l'an pour les gymnastes et 75 % du coût pour les archers. Ces règles peuvent être revues chaque année.
Sportifs qualifiés à une finale nationale + sélection à un national individuel	0

REMBOURSEMENT DES FRAIS DE DEPLACEMENT

Ind. kms + carburant : 0,31 €

Autoroute : Frais réels